



LA LETTRE ELECTRONIQUE DE L'ANP

Académie nationale de Pharmacie
4 avenue de l'observatoire
75006 Paris

Toute l'activité de l'Académie nationale de Pharmacie est accessible sur
<http://acadpharm.net/>

Actualité

Séance académique ordinaire

Mercredi 2 décembre à partir de 14h00

Salles des Actes

Faculté de Pharmacie

4, avenue de l'Observatoire

75006 Paris

Entrée libre

Programme

Éloge

Eloge de **Bernard Gauthier** par M^{me} le Professeur Giorgi-Renault

Exposés

- **« La pharmacie et le médicament : espoirs et craintes »** ,
par le **Dr Jacques Servier**, Président du Groupe de Recherche Servier

Le conférencier se propose d'évoquer dans son exposé « une série d'anecdotes et de réflexions sur la profession pharmaceutique ».

Les idées directrices étant représentées par l'utilité et de l'unité fondamentale des différentes branches pharmaceutiques.

En France, elles ont atteint une large extension, depuis la recherche sans laquelle le médicament n'existerait simplement pas, jusqu'à la présence d'un professionnel de la santé à la disposition permanente du public et dont la vigilance et les bons conseils jouent un rôle essentiel.

Les Facultés de Pharmacie, par leur haut niveau scientifique et leur exigence, diffusent un message permanent de progrès.

L'on oublie trop que cette initiative infatigable est la source du développement d'un personnel très fiable qui est à la base de la sécurité du médicament.

Il faut prendre garde que cette organisation moderne et avancée de la pharmacie est parfois attaquée par des idéologies réductrices et parfois aussi par de vastes intérêts.

C'est dire la nécessité d'une réelle solidarité de nos diverses branches pour le plus grand intérêt de la santé publique et de la vie de chacun.

- **« L'Agence européenne des médicaments dans le contexte international en particulier dans le champ de l'inspection pharmaceutique »** ,
par **M^{me} Emer Cooke**, International Liaison Officer Executive EMEA

L'Agence européenne des médicaments est une des agences spécialisées et décentralisées de l'Union européenne, qui ont été établies afin d'apporter soutien scientifique et technique aux États membres de l'UE et à leurs citoyens. Sa principale mission est la protection et la promotion de la santé publique et animale à travers l'évaluation et la supervision des médicaments à usage humain et vétérinaire.

L'Agence est chargée de l'évaluation scientifique des demandes d'autorisation européennes de mise sur le marché de certains médicaments (procédure centralisée). Lorsqu'il est recouru à la procédure centralisée, les sociétés ne soumettent à l'EMA qu'une seule demande d'autorisation de mise sur le marché.

L'Agence polarise les ressources scientifiques avec plus de 40 autorités nationales compétentes dans 30 pays de l'UE et de l'EEA-AELE au sein d'un réseau comptant plus de 4000 experts européens. Elle contribue aux activités internationales de l'Union européenne par son travail grâce à des partenariats bilatéraux, y compris avec les autorités des États-Unis, Japon et Canada, la Pharmacopée européenne, l'Organisation mondiale de la santé et les conférences trilatérales ICH et VICH (UE, Japon et États-Unis) sur l'harmonisation, pour ne citer que quelques unes des organisations et initiatives internationales. Elle s'engage avec ses partenaires internationaux dans plusieurs projets, y compris des projets spécifiques dans le champ de l'inspection pharmaceutique.

La présentation abordera les activités relatives à ces domaines.

Pour consulter le programme complet de la séance, [cliquer ici](#)

Agenda des prochaines séances

- 16 décembre

. Assemblée générale ordinaire, assemblée générale extraordinaire

. conférence de **M. Pierre Tambourin**, Directeur Général du GIP Génopole d'Evry

« **Médecine moléculaire et cellulaire : la révolution génomique** »

- 17 décembre

. **HYGIA** : séance inaugurale le jeudi 17 décembre à partir de 18h00

« **Si les plantes savaient la planète... Santé et beauté autrement** »

Pour consulter l'agenda et le programme des prochaines séances de l'Académie, [cliquer ici](#)

La vie de l'Académie

- [Nouveaux élus](#)

M. Elias Fattal a été élu Membre titulaire dans la 2^{ème} section.

Ont été élus Membres correspondants nationaux :

Mmes Isabelle Momas et **Christine Rouzioux**, ainsi que **MM. Pierre-Yves Chambrin**, **Jean-Michel Descoutures**, **André Calas** et **Frédéric Pinguet**.

Pour consulter l'annuaire complet des Membres de l'Académie, [cliquer ici](#)

200 ans de progrès thérapeutique vus au travers de la vie des membres de l'Académie

Le stage en officine : le débat se conclut en 1909

Le débat entamé en 1908 sur le stage en officine se poursuit avec âpreté courant 1909.

Henri Martin, le spécialiste réglementaire de l'époque, fait ressortir tous les inconvénients d'un stage placé en fin de scolarité, comme le souhaite alors le ministre de l'Instruction publique. H. Martin considère, par exemple, que la Pharmacie reste une profession manuelle qui nécessite un apprentissage très précoce. Par ailleurs, il souligne que cette profession a été ouverte aux classes les plus modestes grâce au stage initial, d'accès facile. Près d'une vingtaine de pages sont ainsi consacrées à ce sujet dont on mesure dès lors l'importance !

Derrière ce débat, on perçoit deux sujets qui resteront très actuels :

- la limitation du nombre d'officines sur le territoire et la concurrence entre des grandes officines, plutôt urbaines, et de petites officines, généralement rurales. Autrement dit, c'est l'enjeu toujours actuel de la couverture sanitaire de la France
- le deuxième sujet concerne la place du pharmacien d'officine dans la formation des étudiants. Le stage pratique en officine semblait à l'époque une exception dans le régime universitaire habituel des études. C'est devenu la règle dans de nombreuses formations, à des stades divers de la formation des étudiants. Mais derrière cette préoccupation, il y avait également l'importance grandissante de l'industrie pharmaceutique qui allait progressivement réduire la place des préparations magistrales.

Les articles de H. Martin de 1908 et 1909 semblent en tout cas avoir été entendus puisque le 29 juillet 1909 est publié au Journal Officiel le décret de réorganisation des études pharmaceutiques qui prévoit une année de stage puis 4 années de scolarité. Les conditions de stage sont précisées ainsi que les examens de validation de fin de stage, préconisés par

H. Martin. Il est par ailleurs précisé que « le stage ne peut être accompli que dans des officines dont les titulaires ont été agréés à cet effet par les recteurs, après avis des écoles, facultés, etc. ».

Pour consulter les rubriques déjà parues : [cliquer ici](#)

Site de la Société d'Histoire de la Pharmacie : <http://www.shp-asso.org/>
